

## Fiche de données de sécurité

selon 453/2010/CE

## 1 IDENTIFICATION DU MÉLANGE / PRODUIT / ENTREPRISE

## 1.1 Identification du produit

Nom commercial du produit:

RINATOL Hydrauliköl 808 HLP ISO VG 32

Typ:

Huiles hydrauliques

N° CAS

n/a pour mélanges

N° EINECS (EC)

n/a pour mélanges

N° REACH

n/a pour mélanges



## 1.2 Désignation de l'entreprise:

Ess + Müller AG

Mühlentalstrasse 264

CH-8200 Schaffhausen

T +41 52 659 30 70

F +41 52 659 30 27

## 1.3 Numéros de téléphone en cas d'urgence:

Numéro Suisse en cas d'urgence:

145

Centre d'information Toxicologique:

CH-Zürich Tel.: +41 (0) 44 251 51 51

## 2 IDENTIFICATIONS DES DANGERS

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

a) selon 1999/45/CE, 67/548/CE

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification.

b) selon 1272/2008/CE (CLP)

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification.

## 2.2 Éléments de l'étiquette

a) selon 1999/45/CE, 67/548/CE

Pictogramme: --

Phrases de danger (phrases R) --

Phrases de précaution (phrases S) --

*Pour le texte complet des phrases de risque voir la section 16.*

b) selon 1272/2008/CE (CLP)

Pictogramme: --

Mention d'avertissement --

Phrases de danger (phrases H) --

Phrases de précaution (phrases P) --

*Pour le texte complet des phrases de risque voir la section 16.*

Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346

## 2.3 Informations supplémentaires de l'étiquette

P273, P501

*Pour le texte complet des phrases de risque voir la section 16.*

## 2.4 Autres dangers

Aucun identifié

## 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique:

Huiles minérales et additifs.

Numéro CAS:

Pas mentionné pour les mélanges

a) Composants dangereux:

Substances, présentes, dangereuses pour la santé selon la directive 1999/15/CE, 67/548/CE et ses suivantes adaptations ou pour lesquelles existent des limites d'exposition reconnues:

Composant(s)	% (en poids)	Classification	N° registration REACH	N° Comm. Eu.
Amines, C12-14-tert-alkyle, C8-20-phosphates d'alkyle	0.1 - 0.4	N R51/53	non disponible	296-404-1
2,6-di-tert-butylphenol	0.1 - 0.25	N Xi; R38, R50/53	01-2119490822-33	204-884-0
Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl-avec nonène (ramifié)	0.1 - 0.2	R53	01-2119488911-28	253-249-4

*Pour le texte complet des phrases de risque voir la section 16.*

**b) Composants dangereux:** Substances, présentes, dangereuses pour la santé selon la **directive 1272/2008/CE** et ses suivantes adaptations ou pour lesquelles existent des limites d'exposition reconnues:

Composant(s)	% (en poids)	Classification	N° registration REACH	N° Comm. Eu.
Amines, C12-14-tert-alkyle, C8-20-phosphates d'alkyle	0.1 - 0.4	Aquatic Chron. 2; H411	non disponible	296-404-1
2,6-di-tert-butylphenol	0.1 - 0.25	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chron. 1; H410 Skin Irrit. 2, H315	01-2119490822-33	204-884-0
Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl-avec nonène (ramifié)	0.1 - 0.2	Aquatic Chron. 4; H413	01-2119488911-28	253-249-4

*Pour le texte complet des phrases de risque voir la section 16.*

#### 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Mesures de premier secours et voies d'exposition

- a) Inhalation:** Inhalation est très improbable à cause de la faible pression de vapeur à température ambiante. Une exposition aux vapeurs peut toutefois se produire lorsque la substance est manipulée à haute température avec une ventilation insuffisante. En cas de symptômes résultant de l'inhalation de fumées, de brouillard ou de vapeurs du produit: évacuer la victime vers un lieu calme et bien aéré.
- b) Contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement le vêtements contaminés. Consulter le service médical si une irritation surgit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation et éliminer les chaussures et autres articles en cuir imprégnés du produit. Éclaboussures du produit chaud peuvent causer brûlures à la peau ou aux yeux. Refroidir la partie touchées pendant au moins 5 minutes ou jusqu'à ce que la douleur disparaisse. Ne pas appliquer de la glace sur la brûlure. NE PAS essayer de retirer des parties de vêtements collés à la peau brûlée, mais découper autour.
- c) Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, aussi sous les paupières. Enlever, si possible, d'éventuelles lentilles de contact. Appeler le service médical si l'irritation de l'œil se développe ou persiste.
- d) Ingestion** NE PAS FAIRE VOMIR pour éviter l'aspiration dans les poumons. Si le patient est conscient, lui donner deux verres d'eau. Appeler le service médical.

##### 4.2 Symptômes et effets les plus importants

- a) Inhalation:** Si à cause du réchauffement le produit nébulise ou vaporise, l'exposition excessive ou répétée aux fumées, gaz ou vapeurs peut causer irritations au système respiratoire.
- b) Contact avec la peau:** Le contact répété ou prolongé de la peau avec des vêtements contaminés peut causer une dermatite. Les symptômes incluent rougeur, gonflement, sécheresse et gerçures de la peau.
- c) Contact avec les yeux:** D'après des données de composants ou de matières semblables, une légère et passagère irritation des yeux peut se produire en cas de contact avec le produit.
- d) Ingestion** Peu ou pas de symptômes prévisibles. Au pire, des nausées et la diarrhée peuvent se produire.

**4.3 Informations pour le médecin:** En cas de ingestion, présumer en tous les cas qu'il a eu aussi inhalation du liquide dans les poumons. Envoyer immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

**4.4 Référence à d'autres sections** Voir section 11.

#### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:** CO2, poudre d'extinction, mousse d'extinction.
- 5.2 Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:** N'utiliser pas de jet d'eau: danger d'éclaboussures et d'extension de l'incendie. L'eau peut être utilisée seulement pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.
- 5.3 Dangers particuliers liés à la substance ou à ses produits de combustion:** Fumées, gaz ou vapeurs toxiques peuvent se développer de la combustion.
- 5.4 Conseils aux personnes responsables à l'extinction de l'incendie.** Voir sections 5, 7, 8, 10 et 13.

## 6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1 Précautions personnelles</b>	Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire (voir section 8.) Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Éliminer toutes les sources d'ignition (ex : électricité, étincelles, feux, torche) si ceci ne présente pas de danger. Éviter tout contact direct avec le produit déversé.
<b>6.2 Protection de l'environnement</b>	Éviter le découlement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.
<b>6.3 Méthodes de confinement et nettoyage</b>	Récupérer le maximum de liquide possible pour recyclage ou élimination. Le liquide résiduel peut être absorbé avec du matériau inerte.
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	Voir les informations aux sections 8. et 13.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>7.1 Précautions pour une manipulation sans danger</b>	Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et ont tendance à s'accumuler dans les zones basses. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Lors de la manipulation du produit ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail, enlever et laver les vêtements souillés. L'écoulement et/ou la perte de produit sur le terrain rendent la surface glissante. Utiliser chaussures antistatiques et antiglissantes.
<b>7.2 Prévention d'incendies et d'explosions:</b>	Éloigner le produit de sources d'allumage telles que étincelles, flammes nues et surfaces chaudes.
<b>7.3 Température de pompage:</b>	température ambiante
<b>7.4 Température de stockage recommandée:</b>	max. 55°C
<b>7.5 Domaine d'applications spécifiques: incompatibilités:</b>	Éventuelles domaine d'applications spécifiques sont énumérées, si nécessaire, dans le scénario d'exposition ci-joint.

## 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller en rapport avec le lieu de travail:</b>	Le produit ne contient pas des composants avec des valeurs limites à surveiller en rapport avec le lieu de travail. Seulement, en présence du brouillard d'huile, ne pas dépasser une concentration de 5 mg/m <sup>3</sup> (TWA).
<b>8.2 Équipement de protection individuelle</b>	
<b>a) Protection respiratoire:</b>	Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas de formation de brouillard d'huile, utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé couvrant tout le visage avec un filtre contre les vapeurs organiques et les particules.
<b>b) Protection des mains:</b>	Gants en PVC ou en nitrile. Autrement utiliser une crème de protection pour les mains.
<b>c) Protection des yeux:</b>	Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures.
<b>d) Protection du corps:</b>	Vêtements de protection résistants aux huiles minérales en cas de danger d'éclaboussures. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques.
<b>e) Mesures de protection et d'hygiène:</b>	Ne pas conserver dans les vêtements des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer avec des mains sales.



<b>8.3 Informations supplémentaires:</b>	Aucune.
--	---------

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*Les données suivantes ne sont que des valeurs typiques, et elles ne définissent pas des spécifications.*

<b>a) Apparence</b>	liquid, jaune claire, limpide
<b>b) Odeur</b>	typique
<b>c) Seuil olfactif</b>	n.d.
<b>d) pH</b>	n.a.

e) Pour point	-30°C
f) Point d'ébullition	n.d.
g) Point d'éclair (C.O.C.)	216°C
h) Taux d'évaporation relative	n.d.
i) Inflammabilité (solide/gaz)	n.d.
j) Limite inférieure/supérieure d'explosivité	n.d.
k) Pression de la vapeur:	< 0.1 hPa à 20°C
l) Densité relative de la vapeur	n.a.
m) Densité relative (g/cm <sup>3</sup> à 15°C)	0.870
n) Solubilité dans l'eau/autres solubilités	insoluble dans l'eau / n.d.
o) Coefficient de partage n-octanol/eau	n.a.
p) Point d'autoinflammation	n.d.
q) Température de décomposition	n.d.
r) Viscosité (mm <sup>2</sup> /s à 40°C/100°C)	32/5.3
s) Propriétés explosives	aucun
t) Propriétés oxydantes	aucun
u) Autres informations	Contenu COV: 0%

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Aucune réactions dangereuse connue dans des normales conditions d'usage.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des normales conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune
10.4 Conditions à éviter	Stable dans des normales conditions d'usage. Éloigner le produit de sources d'allumage telles que étincelles, flammes nues et surfaces chaudes.
10.5 Matières incompatibles	Oxydants et acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucune produit de décomposition dangereux est connu. Néanmoins, en cas de combustion incomplète, des produits de décomposition dangereux, tels que fumées, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone peuvent se former.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicité aiguë	
a) Orale	ATEmix > 10.000 mg/kg.
b) Cutanée	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
c) Inhalation	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
11.2 Corrosion/irritation de la peau	D'après des données de composants ou de matières semblables, le produit ne devrait pas être un irritant primaire pour la peau. Le contact cutané prolongé ou répété, comme au moyen de vêtements humidifiés avec cette matière, peuvent causer une dermatite. Les symptômes peuvent comprendre rougeur, oedème, sécheresse et craquellement de la peau.
11.3 Graves lésions ou irritations des yeux	
Produit	Non classé comme un irritant primaire pour les yeux. D'après des données de composants ou de matières semblables aucune lésion ou irritation grave des yeux est prévue en cas de contact avec le
Huiles de base	Classification: Non irritant (Méthode des références croisées (« read across »)); Lapin.
Amines, C12-14-tert-alkyle, C8-20-phosphates d'alkyle	Classification: Non irritant (Méthode des références croisées (« read across »)); Lapin.
2,6-di-tert-butylphénol	Classification: Non irritant (Informations sur le fournisseur); Lapin.
Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl- avec nonène (ramifié)	Classification: Non irritant (Méthode des références croisées (« read across »)); Lapin.
11.4 Irritation respiratoire	D'après des données de composants ou de matières semblables, si le produit est sous forme de brouillards, ou des vapeurs sont produites par réchauffement l'exposition peut provoquer irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

**11.5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée****a) Voies respiratoires**

Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une sensibilisation des voies respiratoires.

**b) Peau**

Produit

Contacts prolongés ou répétés avec le produit peuvent sécher la peau et causer une dermatite, en conséquence la peau peut être plus sensibles à d'autres agents irritants.

Huiles de base

Classification: Ne sont pas un sensibilisateur cutané. (Méthode des références croisées (« read across »)). N'est pas un sensibilisateur cutané.

2,6-di-tert-butylphénol

Classification: N'est pas un sensibilisateur cutané. (Littérature)

**11.6 Mutagénicité des cellules germinales**

Produit

Ce produit n'a pas montré de potentiel mutagène ou génotoxique dans les essais de laboratoire.

2,6-di-tert-butylphénol

Ce produit n'a pas montré de potentiel mutagène ou génotoxique dans les essais de laboratoire.

Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl- avec nonène (ramifié)

Ce produit n'a pas montré de potentiel mutagène ou génotoxique dans les essais de laboratoire.

**11.7 Cancérogénicité**

Aucun effet négatif connue d'après des données de composants ou de matières semblables (calculé). Aucun des composants de ce produit sont listés comme cancérogène par le CIRC, l'OSHA, NTP, de l'UE ou d'autres. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractible par le test IP346.

**11.8 Toxicité génitale**

Produit

Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0.1% puissent présenter des dangers chroniques pour la santé.

**11.9 STOT - exposition unique**

Produit

Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composantes puissent présents à plus de 0.1% puissent présenter, en cas de contact unique, un danger pour la santé. Si à cause du réchauffement le produit nébulise ou vaporise, l'exposition aux fumées, gaz ou vapeurs peut causer irritations au muqueuses ou au système respiratoire supérieure.

**11.10 STOT - exposition répétée**

Produit

Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit puisse présenter, en cas de contact répétée, des dangers chroniques pour la santé.

2,6-di-tert-butylphénol

Au cours d'une étude de toxicité orale de 28 jours chez les rats, le 2,6-Di-tert-butylphénol a montré une augmentation du poids du foie avec l'histopathologie correspondant à 600 mg / kg / poids corporel / jour; pour la toxicité systémique une valeur NOAEL de 100 mg a été créé / kg / poids corporel / jour à été établie. Ingestion: Organe(s) cible(s): Foie

**11.11 Danger en cas d'aspiration**

Produit

Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires par ingestion. Inhalation répétée et prolongée de vapeurs présents à des limites supérieures au niveau de sûreté (voir section 8.1) peut causer dommages au voies respiratoires.

Pour tous les produits pétroliers dont la viscosité est inférieure à 20,5 mm<sup>2</sup>/s à 40°C il y a un risque spécifique d'aspiration de liquide dans les poumons qui peut survenir directement après l'ingestion ou plus tard, en cas de vomissements spontanés ou provoqués.

**11.12 Autres informations**

Pas d'autres dangers connus pour la santé.

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Utilisation selon les normes de bonnes pratiques, éviter la dispersion dans l'environnement (voir également les sections 6, 7, 13, 14 et 15)  
Les données éco-toxicologiques ci-dessous sont tirés des principales substances présentes dans le mélange

**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique aiguë****a) poisson:**

Huiles de base

LC 50 (Pimephales promelas, 4 jours): > 100 mg/l

2,6-di-tert-butylphénol

LC 50 (Pimephales promelas, 4 jours): 1,4 mg/l  
LC 50 (Truite arc-en-ciel, 4 jours): 13 mg/l

Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl- avec nonène (ramifié)

LC 50 (Poisson zèbre, 4 jours): > 100 mg/l

**b) Invertébré:**

Huiles de base	CE50 (Cladocère, 2 jours): > 1'000 mg/l CE50 (Cladocère, 21 jours): > 10 mg/l NOEC (Cladocère, 21 jours): > 10 mg/l
2,6-di-tert-butylphénol	CE50 (Cladocère, 2 jours): 0,45 mg/l CE50 (Cladocère, 2 jours): 0,8 mg/l
Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl- avec nonène (ramifié)	CE50 (Cladocère, 2 jours): > 100 mg/l

**c) algue:**

Huiles de base	CE50 (Scenedesmus quadricauda), 3 Jours): > 100 mg/l
2,6-di-tert-butylphénol	CE50 (Algues vertes, 3 jours): 3,6 mg/l
Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl- avec nonène (ramifié)	CE50 (Algues vertes, 3 jours): 600 mg/l

**Autres données écotoxiques**

**a) organismes vivant dans le sol:** Aucune donnée disponible

**b) organismes vivant dans les sédiments:** Aucune donnée disponible

**c) plantes terrestres:** Aucune donnée disponible

**d) organismes terrestres:** Aucune donnée disponible

**e) microorganismes:**

2,6-di-tert-butylphénol	CE50 (Boue, 0,1 jours): > 1'000 mg/l
Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl- avec nonène (ramifié)	CE50 (Boue, 0,1 jours): > 1'000 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Huiles de base	Formation de dioxyde de carbone 31 % (28 jours, OECD TG 301 B)
2,6-di-tert-butylphénol	Carbone organique dissous (COD) 24 % (28 jours, OECD TG 302 B) Formation de dioxyde de carbone 5 % (28 jours, OECD TG 301 B)
Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl- avec nonène (ramifié)	Formation de dioxyde de carbone 0 % (28 jours, OECD TG 301 B)

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Facteur de Bioconcentration (BCF)**

Produits de réaction de la benzèneamine, N-phényl- avec nonène (ramifié)	Facteur de Bioconcentration (BCF): 1'584,89 (Mesurée)
--	---

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**

2,6-di-tert-butylphénol	Log Kow: 4,5 (Mesurée)
-------------------------	------------------------

**12.4 Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble dans l'eau et peu volatil.  
Le produit est à l'état liquide, il flotte dans l'eau et peut pénétrer dans le sol.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT e vPvB**

Les composants et le mélange ne remplissent pas les critères de classification PBT ou vPvB.  
Le produit devrait être considéré comme «persistant» dans l'environnement, selon les critères de l'annexe XIII de REACH (1,1)

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucun

**12.7 Autres informations**

N'est pas verser ce produit dans l'environnement, dangereux pour l'eau et le sol.  
WGK (Wassergefährdungsklasse): 2

**13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Élimination des déchets**

Le produit ou l'emballage sont à éliminer comme déchets spéciaux non-périlleux.  
Pour la manipulation et les mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle du produit, voir sections 6. et 7.  
L'élimination du produit doit être faite en conformité avec les réglementations locales.

**Suisse:**

Code OMD: 13 01 10

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>Transport par terre GGVS/ADR/RID:</b>	Aucune classification selon les prescriptions de transport.
<b>Transport par bateau GGVSee/IMDG-Code:</b>	Aucune classification selon les prescriptions de transport.
<b>Transport aérien IATA</b>	Aucune classification selon les prescriptions de transport.
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II /MARPOL 73/78 et du code IBC</b>	Aucune classification selon les prescriptions de transport.

**15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>Directives UE et normatives suisses:</b>	Règlement n° <b>1272/2008/CE (CLP)</b> Règlement n° <b>1907/2006/CE (REACH)</b> Règlement n° <b>1999/45/CE, 67/548/CE</b> Règlement n° <b>67/548/CE</b> normatives suisses (LChim, ecc.) et modifications successives.
---	---

**16 AUTRES INFORMATIONS**

<b>Phrases R pertinentes:</b>	R38	Irritant pour la peau.
	R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Phrases H pertinentes:</b>	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H413	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Phrases P pertinentes:</b>	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux dispositions légales et administratives en vigueur.
<b>Date d'émission:</b>	05.05.2015	
<b>Révisions:</b>	15.10.2015	Section 11.: Informations sur les effets toxicologiques
	15.10.2015	Section 12.: Informations écologiques
<b>Révisions:</b>	--	

**Légende:**

ATEmix: (Acute Toxicity Estimate of mixture) toxicité aigue estimée du mélange (produit)  
 ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route  
 CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service  
 CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests  
 CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)  
 CL50: Concentration ayant un effet mortel sur 50% de la population soumise aux tests  
 CLP: Règlement CE 1272/2008  
 COV: Composés organiques volatils  
 DL50: Dose ayant un effet mortel sur 50% de la population soumise aux tests  
 DMEL: (Derived Minimal Effect Level) Dose calculée d'effet minimum  
 DNEL: (Derived No-Effect Level) Niveau dérivé sans effet  
 GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien  
 IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests  
 IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses  
 IMO: International Maritime Organization  
 INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP  
 n.a.: non applicable  
 n.d.: non déterminé  
 NOEC: (No Observed Effect Concentration) concentration sans effet observé  
 NOEL: (No Observed Effect Level) dose sans effet observé  
 PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH  
 REACH: Règlement CE 1907/2006  
 RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train  
 STEL: (Short Term Exposure Limits) limites d'exposition à court terme  
 STOT: (Specific Target Organ Toxicity) Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
 TLV: Valeur limite de seuil  
 TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée  
 vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le Reach.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*